

# MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland  
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : [mairiedecourlans@wanadoo.fr](mailto:mairiedecourlans@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2014

**PRESENTS** : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, BARDOUX Gérard, CADET Philippe, COLOMER. Patrick, DUBOIS Philippe, MELOT Pierre, PEYFORT Jean-Christophe.

**ABSENTS EXCUSES** : GANDELIN Loïc, JACQUES Marielle, GUIGON Delphine

GUIGON Delphine donne pouvoir à PATTINGRE Alain

M. FOURNOT Philippe est nommé secrétaire de séance.

#### 1 URBANISME :

##### 1-1 APPROBATION DU P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire expose les résultats de l'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur. Quelques rectifications du projet de P.L.U. (divers reclassements et diverses orientations d'aménagements) sont ainsi portées à la connaissance du Conseil Municipal.

Considérant que le projet de P.L.U. ainsi modifié est conforme à la synthèse du commissaire enquêteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et transmet le dossier complet à Monsieur le Préfet.

##### 1-2- CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DE CHEMINS ET VOIES COMMUNALES

Après enquête publique et vu l'avis favorable du Commissaire enquêteur, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder au classement ou au déclassement de chemins ruraux ou sections de voies communales en vue de leur aliénation :

- CLASSEMENT EN VOIES COMMUNALES :
  - o Rue en couche buisson,
  - o Rue de la Combenoire
  - o Rue de chardenoy
  - o Rue des Fontaines de Chavannes
  - o Rue Gay la Biche
- DECLASSEMENT EN VUE D'ALIENATION
  - o Une partie de la rue du château (30 m)
  - o Espace public rue des fontaines de Chavannes
- ALIENATION :
  - o Partie du chemin rural qui relie la RD 678 à la ferme de l'Hôpital (Montmorot)
  - o Partie du chemin rural situé dans le prolongement de la rue du Montarlier

##### 1-3- MODIFICATION DU PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

Comme suite à la modification du P.L.U. le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adapter le périmètre du DPU à l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser et d'exclure du champ d'application du même DPU la vente des parcelles du Lotissement « Le Pré de la Vallière ».

#### 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le compte administratif 2013 présente les résultats suivants :

Dépenses de Fonctionnement : 419 492.41

Dépenses d'Investissement : 140 255.89

Recettes de Fonctionnement : 486 439.90

Recettes d'Investissement : 170 698.95

Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement : 66 947.49

Déficit d'investissement : 18 194.03

Résultat de clôture : 48 753.46

Monsieur le Maire quitte l'assemblée délibérative, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2013.

### 3- COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par Madame le Receveur Municipal concordant avec le Compte Administratif de la commune.

### 4- URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.)

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées AB n° 13 et 14.

### 5- ECLA : APPROBATION DES CONDITIONS DE RETRAIT DES 22 COMMUNES MEMBRES DU SIAAL

Après lecture de la délibération concernant la prise de compétence Assainissement par la Communauté d'Agglomération (ECLA) le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les conditions de sortie du SIAAL des 22 communes de l'agglomération.

### 6- PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Monsieur le Maire fait un historique du contentieux opposant les consorts CHAUDEY/ANSCHWILLER à la commune de Courlans et concernant l'acquisition du bâtiment de l'ancienne fromagerie. Il informe le conseil municipal de l'établissement d'un protocole d'accord transactionnel visant à formaliser la renonciation à acquisition de ce bien par les consorts CHAUDEY/ANSCHWILLER.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le protocole tel qu'il est présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### 7- URBANISME : DELEGATION DU DROIT DE PRIORITE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal, considérant que l'acquisition de la parcelle cadastrée section A2 n° 711 lieu dit « Les Communaux » n'est pas réalisable par la commune, décide, à l'unanimité, de déléguer le droit de priorité au profit de la Communauté d'Agglomération (ECLA) en vue de l'acquisition de la dite parcelle destinée à la réalisation de la future zone économique de Courlans/Courlaoux.

### 8- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Ecole du cirque : Monsieur le Maire rappelle les difficultés pour l'école à mettre en œuvre le projet « Ecole du Cirque ». Un projet alternatif devrait être mis en place rapidement par l'équipe pédagogique.

Signalétique sur la voie verte : ECLA mettra à disposition des communes concernées des panneaux indicateurs à planter sur le tracé de la voie verte.

Municipales 2014 : il est rappelé au Conseil Municipal les deux modifications principales pour ce scrutin 2014, à savoir :

- Présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour pouvoir voter
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Une information à la population sera distribuée prochainement dans les boîtes à lettres.

Le comité de pilotage sur les rythmes scolaires se réunira le jeudi 13 mars 2014 à 18H30

**Le secrétaire de séance,**  
**Philippe FOURNOT**

**Le Maire,**  
**Alain PATTINGRE**

